



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

DELIBERATION N° DEL053-22

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 juin 2022 s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{me} P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO,
L. MALVOISIN, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEF, U,
T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BONNIN-DESSARTS (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BOUYIRI Nabiha (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 17 juin 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 13 juin 2022)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Justine DE LOUBENS, en date du 23 juin 2022)
M^{me} PRUNIER Sandrine (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 23 juin 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 21 juin 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)

Absent excusé :

M. FABBRO Jacques

Madame Alix HUBERT et M. Stéphane GAMET ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Refacturation des repas de la résidence autonomie Roger Meffreys et de la Petite Enfance au CCAS.

Rapporteur : Vincent MERCIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du fonctionnement de ses services, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des repas refacturés à la résidence autonomie Roger Meffreys et à la Petite Enfance, par la ville de Gières, au CCAS.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- repas du midi personnes âgées de la résidence: 5,33 € TTC
- repas du soir potage seul : 0,74 € TTC
- supplément repas du soir fromage ou dessert : 0,32 € TTC

- supplément repas individuel : 0,53 € TTC
- supplément pain individuel du soir : 0,32 € TTC
- portage repas midi : 6,03 € TTC
- portage potage seul : 0,77 € TTC
- supplément portage fromage ou dessert : 0,33 € TTC
- supplément livraison à la personne : 4,72 € TTC
- repas petite enfance 3 composantes : 2,94 € TTC
- repas petite enfance 4 composantes : 3,28 € TTC
- collation : 0,67 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approver les tarifs et la refacturation des repas à la résidence autonomie Roger Meffreys et à la Petite enfance, par la ville de Gières, au CCAS.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



deai
Pierre VERRI.